ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 64646

Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'extension de l'accord relatif à l'aménagement du temps de travail à la branche des transports sanitaires. Malgré la signature d'un accord le 4 mai 2000 entre les partenaires sociaux, il semble que l'arrêté ministériel qui validerait cet accord n'a toujours pas été publié. Les ambulanciers, et en particulier les membres de la Conférence française démocratique du travail (CFDT), sont donc inquiets des tergiversations qui paraissent s'éterniser entre les partenaires sociaux, et particulièrement l'Etat. Il lui demande donc les mesures que le Gouvernement compte prendre pour répondre à l'inquiétude des ambulanciers à propos de l'application de l'accord sur les trente-cinq heures dans cette branche.

Données clés

Auteur : M. Yann Galut
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64646
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4341